

Erythrée

Mise à jour

Organisation suisse d'aide aux réfugiés

Weyermannsstrasse 10
Postfach 8154
CH-3001 Bern

Für Paketpost:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

PC-Konto
30-16741-4
Spendenkonto
PC 30-1085-7

Mars 2007

Données concernant l'auteur:

L'auteur du présent rapport s'intéresse depuis des années à la corne de l'Afrique, à l'Erythrée en particulier. Il a rédigé beaucoup d'analyses ou articles consacrés à l'histoire érythréenne et fait office d'expert depuis des années dans les procédures d'asile impliquant des Erythréens. La présente mise à jour repose sur la compilation d'études publiées et sur les propres recherches de l'auteur, qui a notamment recouru à des sources d'information érythréennes dignes de confiance. Elle paraît anonymement, afin de protéger ces sources et l'auteur. Celui-ci certifie toutefois avoir obtenu la confirmation des faits consignés auprès de sources sérieuses, en Erythrée ou dans la diaspora érythréenne, et avoir fait preuve de l'exactitude et du professionnalisme requis dans ses analyses.

Impressum



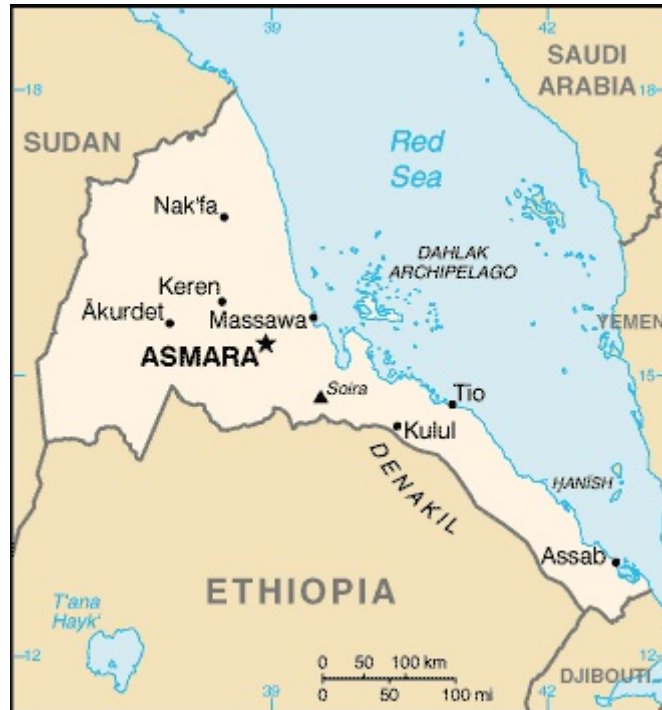
ÉDITEUR	 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR Case postale 8154, 3001 Berne Tél. 031 / 370 75 75 Fax 031 / 370 75 00 Courriel: INFO@ osar.ch Internet: www.osar.ch Compte postal: 30-1085-7
AUTEUR	anonyme
TRADUCTION FRANÇAISE	Sylvain Bauhofer
LANGUES	allemand, français
PRIX	Fr. 25.— y compris 2,4 % de TVA, frais de port en sus
COPYRIGHT	© 2007  Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Berne Reproduction autorisée avec mention de la source.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Situation politique	2
2.1	Politique intérieure	2
2.2	Politique extérieure	4
2.3	Opposition	5
3	Situation en matière de sécurité.....	9
4	Système judiciaire	12
5	Situation des droits de l'homme.....	13
5.1	Situation générale	13
5.2	Profils de menace	16
6	Situation socio-économique	20
7	Retour	22
8	Requérants d'asile en Suisse / Pratique des autorités	22
8.1	Statistiques	22
8.2	Jurisprudence	23

1 Introduction



L'Erythrée, victorieuse en mai 1991 de la guerre d'indépendance contre l'Ethiopie, a accédé à la souveraineté en 1993. C'est un Etat unipartite. En effet le **Eritrean People's Liberation Front (EPLF)**, qui a gagné la guerre et s'est renommé en 1994 **People's Front for Democracy and Justice (PFDJ)**, exerce depuis mai 1991 un contrôle absolu sur le pays, dans tous les domaines. Le parti est dirigé par Issayas Afeworki, devenu entre-temps président d'Erythrée. En septembre 2001, l'élimination de ses opposants au sein du parti a permis l'instauration d'une dictature présidentielle s'appuyant sur l'armée et les services de sécurité. Aucun pas n'a été fait depuis vers une démocratisation du système politique. La Constitution adoptée en 1997 n'a jamais été mise en vigueur. Quant aux élections de l'Assemblée nationale, elles ont été reportées sine die au début de 2002.

Un climat d'intimidation et de répression règne dans le pays. Le régime multiplie les infractions aux droits de l'homme, pour garantir sa domination et combattre ses adversaires réels ou supposés. Les prisonniers politiques au sens large se comptent par milliers.

Le bilan économique de l'Erythrée est catastrophique. La situation socio-économique de la population ne cesse de se dégrader depuis 2001.

Le conflit avec l'Ethiopie n'est toujours pas réglé, et sert de prétexte au gouvernement pour maintenir le pays sur pied de guerre. Le régime érythréen est isolé sur le plan international. En dehors de la confrontation avec l'Ethiopie, l'Erythrée ne fait toutefois l'objet d'aucune menace. L'opposition érythréenne agissant depuis l'étranger est divisée, incapable d'agir sur le plan politique ou militaire, discréditée dans le pays par sa collaboration avec l'Ethiopie.

Le mouvement d'exode a gagné en intensité, principalement parmi les jeunes gens qui veulent échapper à l'armée ou en font déjà partie. En outre, un nombre croissant d'officiers de l'armée, de membres du corps diplomatique ou de l'administration publique et d'employés des médias publics se détournent du régime au pouvoir.

2 Situation politique

2.1 Politique intérieure

Dictature présidentielle

Depuis la fin de la guerre de libération en mai 1991, l'Erythrée est un Etat unipartite, le seul parti autorisé étant le Front populaire de libération de Erythrée (EPLF) et le parti subséquent, le *Front populaire pour la démocratie et la justice* (PFDJ). Il n'existe pas d'institutions politiques stables, garanties par la constitution et dûment contrôlées, la constitution adoptée en 1997 n'ayant pas été mise en vigueur à ce jour. Issayas Afeworki – chef du parti EPLF depuis 1971, président depuis 1991 et à la tête du parti EPLF/PFDJ, de l'Assemblée nationale provisoire, du conseil exécutif et du Cabinet, ainsi que des troupes dont il est commandant en chef – concentre tous les pouvoirs entre ses mains. Sa dictature présidentielle, s'appuyant sur l'armée et les services de sécurité, est dépourvue de toute légitimité démocratique, de transparence et échappe ainsi au contrôle des organes dirigeants du Parti, qui n'existent que formellement, et de l'Assemblée nationale provisoire. Le président ne fixe pas seulement les lignes directrices de la politique, mais aussi les détails de sa mise en œuvre. Pour l'exercice de son pouvoir, il s'appuie sur un petit cercle informel de subordonnés issus du Parti, de l'armée et des services de l'Etat, qui n'a toutefois que peu d'influence sur le fond de la politique. Son système de gouvernement est hautement militarisé. Les commandants des cinq zones d'opérations militaires (MOZ) sont des piliers centraux du régime. Ils sont membres du conseil central du PFDJ, de l'Assemblée nationale et du conseil exécutif, et surveillent l'administration civile sur leur territoire respectif. Les cadres du régime se montrent dociles et soumis au président, qui sait diviser pour régner et qui commande d'ailleurs les services de sécurité.

Comme le président concentre tous les pouvoirs entre ses mains, sa personnalité, avec ses préjugés ou ses susceptibilités, est déterminante pour la politique du pays. Arrogant, autoritaire, profondément convaincu d'être seul à savoir ce qui est bon pour l'Erythrée et s'estimant compétent pour toutes les questions d'ordre politique, économique ou social, le président est réfractaire aux conseils. Oser le contredire équivaut à un suicide politique. D'où l'autocensure, la dissimulation et la peur de prendre des décisions parmi ses cadres à tous les niveaux. Par crainte de commettre une erreur et de compromettre leur survie politique, ils retardent toute décision jusqu'au moment où ils croient connaître le point de vue du président, ou délèguent vers le haut leurs décisions, qui atterrissent sur le bureau présidentiel. L'activité étatique est ainsi d'une incroyable lenteur, et quantité de questions doivent être réglées à la tête de l'Etat.

Une société endoctrinée et opprimée

Sous la dictature d'Issayas Afeworki, la société et l'économie subissent de la part du parti officiel et de l'armée un profond endoctrinement basé sur la vision politique du président et du PFDJ. Les droits de l'homme et les droits civiques sont inexistantes ou n'ont qu'une portée limitée en Erythrée, alors même qu'ils figurent formellement dans la Constitution.

La liberté d'opinion et d'expression n'existe pas. L'autorisation de partis politiques autres que le PFDJ a été reportée sine die, sous prétexte que la population n'était pas mûre pour le multipartisme. Les services secrets ont établi dans tout le pays un vaste réseau d'indicateurs, afin de pouvoir détecter de bonne heure et réprimer toute dissension politique, réelle ou supposée, avant qu'elle n'aboutisse à un mouvement de résistance clandestine. Plusieurs milliers de personnes sont détenues sans base juridique ni procès, depuis des années souvent, pour des raisons politiques ou religieuses. Les traitements inhumains et l'usage de la torture sont courants dans les geôles des services de sécurité et de l'armée.

Toutes les sociétés, les associations, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés religieuses font l'objet d'une surveillance sévère de la part de l'Etat. Seules existent les associations féminines, de jeunesse ou syndicales du PFDJ, formellement constituées comme ONG. Quant aux institutions indépendantes, comme la chambre de commerce ou la fédération patronale, elles ont été placées sous le contrôle du PFDJ. Depuis 2002, de petites Eglises charismatiques ou pentecôtistes, mais aussi des Eglises établies tels les Adventistes, les Mennonites et les Baptistes, ainsi que le mouvement de réveil au sein de l'Eglise orthodoxe¹ et les courants réformistes appartenant à l'islam modéré sont persécutés, et leurs membres arrêtés par milliers. Pour se justifier, le régime a prétendu que l'enseignement de ces Eglises ou courants religieux était contraire aux valeurs culturelles de l'Erythrée et menaçait la paix sociale et religieuses du pays. Au mépris du droit canonique, le régime a imposé à l'Eglise orthodoxe un fonctionnaire de l'Etat comme administrateur du Saint-Synode et a fait remplacer le patriarche, qui avait osé critiquer le gouvernement, par quelqu'un de plus docile.

L'indépendance de la justice n'est que formelle. (voir les détails au chapitre 4).

¹ Il n'existe aucun chiffre fiable sur la taille respective des communautés religieuses ou des Eglises d'Erythrée. On considère généralement qu'il y a autant de musulmans que de chrétiens, même si le pourcentage de chrétiens est probablement légèrement supérieur (51 ou 52 %). Une minorité inférieure à 1 % est formée par les adeptes des religions traditionnelles ethniques, notamment kunama, baha'i, juifs, bouddhistes et hindous. L'influence des courants islamistes radicaux (wahabites ou salafites et autres) n'est pas attestée parmi les musulmans érythréens. Les membres de l'Eglise orthodoxe dominent largement parmi les chrétiens d'Erythrée, pour former 45 % de la population. Un courant réformateur (mouvements charismatique et pentecôtiste) s'y est fortement développé depuis 2001 et compte déjà des milliers de fidèles. Les catholiques sont env. 4 % et les évangélistes luthériens 0,4 %. Les autres Eglises chrétiennes au sens large, en forte expansion depuis quelques années, réunissent env. 2 % de la population. On y trouve d'une part des Eglises établies de longue date comme Kale Heywet (baptistes), Meserete Krestos (mennonites), Mulu Wengel (pentecôtistes) et Faith Church (réformés), qui toutes témoignent d'influences charismatiques fortes, et deux communautés en marge du christianisme mais implantées depuis de longues années en Erythrée, les Adventistes du Septième jour et les Témoins de Jéhovah. Pour compléter le tour d'horizon du christianisme en Erythrée, il faut encore mentionner les nouvelles Eglises de tendance pentecôtiste ou charismatique comme Rema, Hallelujah, Béthel, Philadelphia notamment, et l'Eglise néo-apostolique, qui sont en forte progression depuis 1991 et surtout 2001.

La presse privée, qui avait vu le jour en 1999, a été obligée pour des raisons d'ordre formel à cesser ses activités en septembre 2001. Tous les médias électroniques ou imprimés sont entre les mains de l'Etat, du parti ou des associations syndicales, féminines ou de jeunesse dépendant de lui, et constituent ainsi des instruments de propagande du régime. La production ou l'importation d'œuvres imprimées ou sur support électronique sont soumises à la censure et à l'autorisation étatique.

Militarisation

L'Erythrée est l'Etat le plus militarisé de la planète, avec plus de 350 000 personnes sous le contrôle de l'armée sur 3,6 millions d'habitants. La durée du service est de 18 mois pour les femmes (de 18 à 27 ans) et les hommes (de 18 à 45 ans) astreints au service. Depuis 1998 l'obligation de servir a été prolongée pour une durée indéterminée – au nom de l'état de crise nationale, lequel a été maintenu même après la fin de la guerre en été 2000, en raison de la question frontalière qui n'est toujours pas réglée. Entre-temps, plus de 100 000 conscrits ont été enrôlés dans le cadre de la campagne Warsay-Yekalo, faisant partie de l'appareil militaire. Ils forment une main-d'œuvre exploitée et privée de droits, utilisée dans les chantiers de construction et les projets d'infrastructure ou de développement de l'Etat, ou encore dans l'administration et les entreprises publiques, au sein de parti et dans les forces de l'ordre, ou aux champs lors des récoltes. La formation supérieure est fortement militarisée. L'enseignement de la douzième classe secondaire, introduite en 2003, n'est dispensé que dans le camp d'entraînement militaire de Sawa. En été 2006, de nouveaux établissements de formation tertiaire décentralisés, et donc faciles à surveiller, ont pris le relais de l'Université d'Asmara qui a fermé ses portes. Le service national et la militarisation de la formation visent à éviter l'apparition d'une masse politiquement dangereuse de soldats démobilisés, sans travail et mécontents, ainsi que d'un courant d'opposition parmi les étudiants.

2.2 Politique extérieure

L'Erythrée est isolée aujourd'hui sur la scène internationale. Sa politique extérieure est dominée depuis des années par le conflit avec l'Ethiopie. Cette dernière porte indiscutablement la responsabilité du conflit en refusant obstinément, depuis 2002, le résultat des travaux de la Commission du tracé des frontières créée après l'accord de paix de décembre 2000, qu'elle s'était pourtant engagée à reconnaître comme impératif et définitif. L'Erythrée insiste donc à bon droit pour que l'Ethiopie respecte l'engagement public qu'elle a pris, en signant l'accord de paix, à reconnaître la décision en matière de frontière. Or sur le plan diplomatique elle se montre peu conciliante, reprochant à la communauté internationale de se montrer complice de l'Ethiopie en n'exerçant pas la pression nécessaire pour l'obliger à reconnaître la frontière adoptée. Au lieu de faire preuve de flexibilité et de tact pour obtenir, par la voie des négociations, que la communauté internationale revoie sa position, le gouvernement érythréen mène une politique de confrontation.

En signe de mécontentement à l'égard de la communauté internationale et en particulier des Nations Unies, le gouvernement a restreint la liberté de mouvement des Casques bleus en Erythrée et a détaché, au mépris de l'accord de cessez-le-feu, ses propres troupes dans la zone frontalière démilitarisée. En même temps, il a violemment pris à partie les Etats-Unis, en leur reprochant ouvertement depuis l'été

2006 leur néo-impérialisme et en les accusant de se servir de l'Éthiopie pour asseoir leur hégémonie dans la corne de l'Afrique.

En intervenant massivement dans les affrontements armés au Soudan ainsi que dans les conflits internes de la Somalie, l'Erythrée visait à s'ériger en puissance régionale, incontournable pour régler les conflits. Dans les deux cas, ses interventions s'inscrivaient aussi dans une stratégie de lutte contre l'Éthiopie. Les interventions au Soudan visaient à montrer que l'Erythrée peut contrecarrer l'intensification des relations gouvernementales entre l'Éthiopie et le Soudan. En Somalie, le soutien apporté au mouvement des tribunaux islamistes témoignait de la volonté expresse de causer au gouvernement éthiopien honni des problèmes à sa frontière Sud-Est.

Le gouvernement érythréen considérait d'une part que le gouvernement islamiste qui unit à nouveau la Somalie et remet à l'agenda politique la «réunification des terres somaliennes» obligerait l'Éthiopie à stationner d'importants contingents militaires à la frontière avec la Somalie. D'un autre côté, l'alliance conclue entre l'Erythrée et les tribunaux islamistes visait à garantir que les mouvements d'opposition éthiopiens soutenus par l'Erythrée, soit l'**Oromo Liberation Front (OLF)** et l'**Ogaden National Liberation Front (ONLF)**, retrouvent en Somalie une solide base arrière et le soutien nécessaires pour pouvoir infiltrer les forces armées déployées au sud du pays. L'intensification des activités de l'OLF et de l'ONLF au sud-est de l'Éthiopie était censée accaparer les troupes éthiopiennes et permettre aux autres mouvements d'opposition armée soutenus par l'Erythrée d'intensifier leurs infiltrations au nord-ouest du pays. Cette stratégie érythréenne visait moins à faire basculer le pouvoir à Addis Abeba qu'à prouver à l'Éthiopie que l'Erythrée a les moyens, tant que son voisin n'aura pas reconnu ses frontières, de lui causer des nuisances sérieuses et impossibles à supporter durablement.

Si cette stratégie a permis d'engranger des résultats ponctuels au Soudan, elle a échoué lamentablement en Somalie, envahie par l'armée éthiopienne en décembre 2006. De même, le bras armé de l'opposition éthiopienne en exil s'est avéré trop faible et divisé pour inquiéter sérieusement le gouvernement éthiopien.

En dehors du Soudan, les intrigues du gouvernement érythréen pour attiser les conflits n'ont guère été payantes. En revanche, elles ont causé d'importants dégâts collatéraux sur le plan de la politique extérieure.

2.3 Opposition

En Erythrée, les partis autres que le PFDJ ne sont pas autorisés. Les forces opposées au parti officiel et au président n'ont donc aucun moyen légal de s'y faire entendre sur le terrain politique. En l'absence de tout média imprimé ou électronique indépendant de l'Etat et du PFDJ, tandis que les services de sécurité sont omniprésents et que les informateurs craignent la répression étatique, il est impossible de connaître l'ampleur de l'insatisfaction des gens. Des indices montrent bien qu'une majorité des Erythréens rejettent désormais le régime, et que le mécontentement gagne de larges cercles du parti au pouvoir et de l'appareil étatique. Or rien ne prouve – même si ce n'est pas exclu – qu'il se soit déjà cristallisé dans une opposition interne, organisée dans la clandestinité. Faute de possibilité légale d'exprimer leur ras le bol et comme l'efficacité brutale des services de sécurité empêche le dé-

veloppement des mouvements de résistance, des couches toujours plus importantes de la population manifestent leur désaccord par une indifférence croissante au régime, le retrait dans la sphère privée, l'affiliation aux nouveaux mouvements religieux et, de plus en plus, la fuite à l'étranger.

Etant donné le climat de répression que connaît l'Erythrée, les seuls acteurs visibles de l'opposition politique au régime se trouvent à l'étranger.

Après mai 1991, l'opposition à l'étranger a formé deux grands camps. Le premier comprend une série d'organisations apparues dès les années 80, suite au déclin de l'ancien **Eritrean Liberation Front (ELF)** et de l'**ELF-People's Liberation Front (ELF-PLF)**. Déjà opposées à l'EPLF du temps de la guerre d'indépendance, elles ont poursuivi leur activité à l'étranger après leur expulsion du pays en août 1981.

La victoire de l'EPLF dans la guerre d'indépendance, en mai 1991, et la constitution d'une nouvelle nation sous sa conduite ont plongé ces organisations dans une profonde crise politique et organisationnelle. Un grand nombre de dirigeants et de cadres moyens, ainsi que de simples membres, ont accepté la nouvelle situation et sont rentrés au pays. Bon nombre ont même adhéré à l'EPLF. D'autres ont préféré demeurer à l'étranger, mais déçus de l'absence de perspectives politiques et du peu de résultats obtenus, ont cessé de s'engager activement et ne sont restés liés aux organisations érythréennes en exil que par nostalgie.

Le second camp de l'opposition en exil comprend des organisations islamistes formées dans les années 80, à commencer par l'**Eritrean Islamic Jihad Movement (EIJM)**. L'EIJM a vu le jour avant même la fin de la guerre d'indépendance et a poursuivi après mai 1991 la lutte armée contre l'EPLF. Suite à des conflits internes, tantôt de nature idéologique ou politique, tantôt liés à des divergences ethnographiques et à des mécontentements entre chefs, l'EIJM s'est scindé en deux en 1993. Le gouvernement érythréen a réagi à la menace islamiste en mobilisant l'armée et les services de sécurité dans une vaste contre-offensive. En 1997, les réseaux clandestins islamistes qui s'étaient développés principalement au nord-ouest du pays ont été anéantis. Quant aux groupes armés qui s'infiltraient, ils ont subi une défaite telle que par la suite les organisations islamistes n'ont plus été en mesure de mener d'importants déploiements armés dans le pays. Cette situation a ébranlé le camp islamiste et provoqué de nouvelles divisions internes. Tandis que l'aile militante de l'ancien EIJM poursuivait sous ce nom la lutte armée contre le gouvernement érythréen, l'aile modérée créait l'**Eritrean Islamic Salvation Movement (EISM) (Al-Khalas)** et tournait le dos à la lutte armée.

Enfin, au milieu des années 90, la résistance de la population **Kunama** à la politique foncière du gouvernement donnait le jour au premier mouvement d'opposition au caractère explicitement régional et ethnique, le **Democratic Movement for the Liberation of the Eritrean Kunama (DMLEK)**.

Au vu du soutien quasiment sans réserve accordé par une grande majorité de la population au gouvernement EPLF/PFDJ, suite à la victoire remportée dans la guerre d'indépendance et aux grands travaux lancés par le nouvel Etat, les divers courants de l'opposition en exil n'ont guère représenté un potentiel de menace significatif pour la suprématie du PFDJ.

En mai 1998, quand la guerre a éclaté avec l’Ethiopie, les paramètres politiques ont radicalement changé pour l’opposition en exil. Or aveuglée par sa haine profonde du parti EPLF/PFDJ, l’opposition en exil a commis sur le plan politique une grave erreur stratégique. Au lieu de se rallier à l’Etat érythréen et de conserver ainsi toutes les options ouvertes, dans cette situation de crise nationale, pour pouvoir critiquer la politique du gouvernement avant ou pendant la guerre, l’opposition a fait preuve d’un soutien sans faille à l’Ethiopie. Elle s’est ainsi aliéné une bonne partie de la diaspora et a perdu sur place ses faibles chances d’être acceptée de la population comme alternative crédible à l’hégémonie EPLF/PFDJ.

En mars 1999, fortes du soutien du Soudan et de l’Ethiopie, dix organisations en exil – six séculaires (Eritrean Liberation Front/ELF, Eritrean Liberation Front-Revolutionary Council/ELF-RC, Eritrean Liberation Front-National Council (ELF-NC, People’s Democratic Front for the Liberation of Eritrea-Sagem/PDFLE-Sagem, Eritrean Revolutionary Democratic Front/ERDF, Eritrean Initiative Group/EIG), deux islamistes (Eritrean People’s Congress/EPC², Eritrean Islamic Salvation Movement/EISM) et deux ethno-régionales (Democratic Movement for the Liberation of Eritrean Kunama/DMLEK, Eritrean Democratic Resistance Movement Gash-Setit/EDRM-Gash-Setit) et une personnalité en vue – se sont réunies au sein de l’**Alliance of Eritrean National Forces (AENF)**.

Or en dépit d’une propagande politique agressive et de l’aide offerte par le Soudan et l’Ethiopie, la nouvelle alliance AENF n’a pu élargir sa base ni dans la diaspora ni sur place, en raison de sa collaboration avec l’ennemi mortel de l’Erythrée. Quelques groupes ont bien affiché en été 2000 une présence ouverte dans les territoires occupés par l’Ethiopie. Mais ils ont dû plier bagages quand l’Ethiopie s’est retirée, après l’Accord de paix d’Alger en décembre 2000.

Alors que l’opposition traditionnelle réunie au sein de l’AENF est restée insignifiante d’un point de vue tant politique que militaire, une opposition d’un genre nouveau, formée de cadres dissidents et de membres du PFDJ, s’est formée en exil après la défaite, en septembre 2001, de l’opposition au pouvoir sur sol érythréen. D’anciens hauts dignitaires du PFDJ parvenus à s’exiler ont créé au début de 2002 l’**EPLF-Democratic Party (EPLF-DP)**, rapidement devenu le fer de lance de cette dissidence d’un genre nouveau. Alors que les membres de l’AENF préconisaient la lutte armée pour renverser le régime PFDJ sans disposer généralement des ressources armées requises, le parti EPLF-DP condamne tout recours à la force.

En octobre 2002, l’AENF s’est transformée pour accueillir de nouveaux membres – dont la **Red Sea Afar Democratic Organisation (RSADO)** – et se doter d’un programme politique intitulé **Eritrean National Alliance (ENA)**, auquel le parti EPLF-DP a toutefois refusé de participer. Des conflits liés au programme et des rivalités entre les dirigeants des organisations membres ont toutefois conduit, dès sa création, au retrait de l’ELF-RC, la plus puissante des organisations affiliées à l’ENA. Suite à ces conflits, l’ENA est non seulement restée trop faible pour agir, mais a connu de nouvelles querelles intestines, avec notamment la scission en 2003 d’ELF-RC. Tandis qu’une aile qui s’était renommée en 2004 **ELF-National Congress (ELF-NC)** revenait dans le giron d’ENA, l’autre se tenait durablement à l’écart de l’alliance, sous l’appellation ELF-RC.

² Aile politique de l’EIJM.

Le parti EPLF-DP, renommé en février 2004 **Eritrean Democratic Party (EDP)**, a connu dès le départ un semblable destin. Ses dissidents ont fondé en mai 2004, avec des dissidents d'ELF, l'**Eritrean People's Movement (EPM)**, deuxième plus grande organisation de la nouvelle opposition. Après de nouvelles tensions, des regroupements, d'actives négociations et l'intervention massive de l'Éthiopie et du Soudan, une fusion a fini par aboutir en janvier 2005 entre l'ENA et l'EDP, l'EPM, l'ELF-RC et un autre groupe en exil appelé **Eritrean Democratic Alliance (EDA)**.

En raison tant de conflits durables, entre les organisations d'appartenance des membres, sur le programme à suivre que de luttes de pouvoir entre chefs politiques, l'opposition en exil reste incapable d'agir au sein de l'EDA. Quelques semaines seulement après sa création, l'EDA était en proie aux dissensions. En effet, l'EPM se divisait en été 2005, et son aile dirigée par Adhanom Gebremariam faisait bande à part. L'été suivant, l'autre aile de l'EPM, soit ELF-NC, formait avec l'ERDF l'**Eritrean National Salvation Front (ENSF)**.

En été 2005, l'EDA annonçait son intention de réunir les forces armées de ses divers membres au sein d'un commando militaire central. Le projet ne s'est toutefois jamais concrétisé, en raison des divergences au sein de l'alliance sur le rôle de la lutte armée comme instrument de lutte contre le régime PFDJ. En 2006, des attentats contre des membres des forces armées érythréennes, lancés principalement par l'**Eritrean Islamic Reform Movement (Islah) (EIRM)**³, ont suscité un vif débat au sein de l'EDA. En effet, certaines organisations voient dans les conscrits et les soldats de métier de l'armée moins des «ennemis du peuple érythéen» que des victimes du régime, et ont donc considéré les attentats comme contreproductifs sur le plan politique. De telles actions ont été abandonnées depuis.

La deuxième assemblée générale de l'EDA s'est déroulée en février 2007 à Addis Abeba. Elle a certes pu s'entendre sur la réforme de certains points litigieux de son programme de 2005 – en bonne partie identique avec celui de l'ENA de 2002 –, mais non sur le choix d'un nouveau leader. En outre, le conflit lié à la désignation d'un président a ravivé, lors du débat sur le programme, les divergences politiques péniblement masquées jusque-là, et l'EDA s'est scindé de fait en deux blocs. D'un côté on trouve l'ENSF, l'ELF-RC et l'EDP, de l'autre l'ELF, l'**Eritrean Islamic Party for Justice & Development (EIPJD)**⁴, l'**Eritrean Islamic Reform Movement (Islah) (EIRM)**⁵, l'**Eritrean People's Democratic Front (EPDF)**⁶, le DMLEK et l'**Eritrean Federal Democratic Movement (EFDM)**.

Ce tout récent conflit confirme qu'en dépit du soutien durable que lui apporte l'Éthiopie, l'opposition érythréenne en exil ne constitue pas une menace réelle pour le gouvernement d'Asmara. Le rapprochement politique entre l'Érythrée et le Soudan, entamé en été 2006, a conduit d'ailleurs le gouvernement soudanais à restreindre la liberté de mouvement de l'opposition érythréenne active sur son territoire, dont le potentiel d'infiltration politique et militaire en Érythrée a ainsi fortement diminué.

³ En 2005, l'EIJM s'est rebaptisé EIRM.

⁴ Organisation ayant pris le relais de l'EISM.

⁵ Vers 2005, l'EIRM semble avoir ramené son ancien bras politique (EPC) dans l'EDA.

⁶ Né en 2004 du regroupement du PDFLE-Sagem et d'une branche de l'Eritrean Revolutionary Democratic Front (ERDF).

On ignore encore dans quelle mesure certaines organisations de l'opposition en exil ont préservé ou rétabli des structures clandestines en Erythrée. C'est probable pour certaines d'entre elles, dont l'EDP et les organisations islamistes. Dans une moindre mesure, la plupart des organisations en exil nées de l'ELF comptent encore sur place de petits groupes de sympathisants secrets.

Le problème majeur rencontré principalement par l'opposition en exil née de l'ELF tient au vieillissement de ses membres et à son manque d'alternative concrète à la politique du gouvernement. Ces organisations n'ont pas su attirer la relève au sein de la diaspora. En Erythrée même, la jeunesse et les jeunes adultes ayant grandi après 1991 ne savent pas grand-chose de l'opposition en exil et s'en méfient, en raison de sa collaboration avec l'Ethiopie. Indépendamment de la faiblesse évidente de l'opposition en exil, le gouvernement érythréen continue à la surveiller de près, grâce à un important réseau d'agents secrets et d'indicateurs informels déployé à l'étranger.

3 Situation en matière de sécurité

Les tensions permanentes à la frontière avec l'Ethiopie continuent à servir de prétexte au gouvernement érythréen pour ne fixer aucun calendrier de démobilisation. On estime entre-temps qu'au moins 350 000 Erythréennes et Erythréens relèvent du commandement militaire. Quelque 200 000 sont incorporés dans des unités militaires, les 150 000 autres effectuant du service civil dans le cadre de la campagne Warsay-Yekalo. Parmi ces derniers figurent des milliers de jeunes gens accomplissant à Sawa la douzième classe ou étudiant dans les établissements de formation tertiaire tout en relevant du pouvoir militaire.

Dans l'hypothèse où une nouvelle guerre éclaterait avec l'Ethiopie en raison du conflit frontalier, il n'est pas nécessaire, contrairement à la rhétorique officielle, de retarder la démobilisation et d'astreindre les personnes enrôlées depuis la fin de la guerre à un service de durée indéterminée. Selon des experts militaires, une armée permanente de 100 000 personnes suffirait pour repousser efficacement une nouvelle attaque éthiopienne. Le cas échéant, elle recevrait l'ordre de se mettre en état de préparation et l'on appellerait en renfort des troupes de réserve. La mobilisation permanente d'un nombre croissant de personnes astreintes au service témoigne en réalité de la volonté du gouvernement d'utiliser l'armée pour réaliser sa vision d'une nouvelle société érythréenne.

L'insatisfaction croissante des officiers non promus et des personnes astreintes à un service dont elles ne voient jamais la fin affecte la discipline des troupes et donc leur combativité. De plus en plus de gens s'enfuient du service militaire ou civil, les personnes astreintes au service préférant quitter auparavant le pays. Le gouvernement tente en vain de stopper cette hémorragie par des mesures draconiennes. En particulier, les parents sont rendus responsables de la désertion de leurs enfants et les troupes postées aux frontières ont l'ordre de tirer sur les personnes cherchant à quitter le pays.

Le désintérêt croissant de la population civile pour l'armée ainsi que la démoralisation des troupes réduisent sérieusement la combativité et l'engagement de l'armée

érythréenne. Les généraux érythréens en ont conscience, et d'ailleurs ils visent davantage à étendre l'empire économique de l'armée qu'à mener de nouvelles actions militaires contre l'Ethiopie. Dans ces circonstances et vu la force des troupes éthiopiennes déployées à la frontière nord du pays, il paraît improbable aujourd'hui que le gouvernement érythréen prenne l'initiative d'un vaste conflit militaire avec l'Ethiopie.

Même si en automne 2006 des soldats érythréens en nombre inconnu – jusqu'à 15 000 selon des sources impossibles à vérifier – ont fait irruption dans la zone de sécurité démilitarisée, cette zone et sa surveillance par un contingent des Nations Unies empêchent toujours dans une large mesure le contact direct entre les troupes des deux pays.

L'efficacité des soldats de la paix a fortement diminué depuis l'automne 2005, quand le gouvernement érythréen a imposé des restrictions croissantes à leur liberté de mouvement. De même, les réductions d'effectifs dues à des raisons tant financières que politiques ont un impact négatif sur leur rôle.

En janvier 2007, les Nations Unies ont prolongé le mandat des Casques bleus jusqu'en juillet 2007. En même temps, elles ont réduit leurs effectifs de 2300 à 1770 personnes – dont 230 observateurs militaires – déployés de part et d'autre de la frontière. Le gouvernement érythréen a réagi à la fin de février 2007 en édictant de nouvelles restrictions à la liberté de mouvement des forces de paix.

Malgré les conditions de travail difficiles des troupes de sécurité, leur baisse d'effectifs et le détachement ponctuel de troupes régulières érythréennes dans la zone de sécurité, les craintes de voir l'Erythrée lancer de nouvelles actions militaires contre l'Ethiopie ne se sont pas confirmées. A l'exception d'incidents mineurs survenus ponctuellement et dont les causes sont difficiles à établir, la situation est restée calme à la frontière, en dépit des inévitables tensions.

Comme l'Ethiopie ne voit pour l'instant aucun intérêt non plus à provoquer une confrontation militaire directe avec l'Erythrée, le conflit entre les deux pays se joue essentiellement au niveau politique, avec une asymétrie dans cette guerre par procuration – l'Erythrée soutenant massivement l'opposition éthiopienne armée, alors que le soutien apportée par l'Ethiopie aux actions armées de l'opposition érythréenne en exil reste marginal. Si toutefois l'opposition éthiopienne armée parvenait à déstabiliser davantage le nord-ouest de l'Ethiopie avec le soutien érythréen, l'Ethiopie se verrait contrainte de renforcer son soutien à l'opposition érythréenne ou d'envoyer ses propres troupes en Erythrée. Le risque d'embrasement régional est donc réel.

Les tensions vis-à-vis du Soudan ont fortement diminué depuis l'été 2006. Le processus de paix amorcé, avec l'intervention de l'Erythrée, entre le gouvernement soudanais et le front oriental des tribus Beja et Rashaida soudanaises, soutenues par l'Erythrée, a provisoirement mis fin aux tensions militaires à la frontière.

De même, les contrôles que le gouvernement soudanais exerce sur les déplacements de l'opposition érythréenne exilée sur son territoire ont sensiblement réduit le risque d'organisation d'infiltrations armées ou d'attentats à partir du Soudan. En outre, suite à l'émoi causé au sein de l'opposition en exil par les attentats de l'EIRM

contre le personnel militaire érythréen au début de 2006, les mouvements islamistes basés au Soudan ont cessé d'eux-mêmes ce genre d'activités.

En revanche, des combattants de diverses organisations en exil, Kunama et Afar en particulier, continuent de s'infiltrer à partir de l'Éthiopie afin de commettre des attentats contre des véhicules ou des patrouilles de l'armée érythréenne ou de poser des mines antipersonnel. Il paraît probable que l'Éthiopie approuve ces agissements, même s'il est difficile de savoir dans quelle mesure elle les soutient.

À l'heure actuelle, l'Éthiopie et l'opposition érythréenne en exil ne représentent donc guère une menace aiguë pour la sécurité de l'Érythrée.

De même, la possibilité d'un coup d'État militaire peut être qualifiée de faible à l'heure actuelle, malgré l'insatisfaction des officiers moyens ou subalternes et des simples soldats. D'abord les généraux, qui bénéficient de privilèges économiques, restent attachés au président. Ensuite la surveillance et l'espionnage sont systématiques, ce qui empêche la libre communication entre militaires et complique grandement la préparation d'un complot militaire.

Forces de sécurité. Officiellement, la police et les services secrets veillent à la sécurité intérieure et l'armée à la sécurité extérieure. Dans la pratique, la démarcation est beaucoup moins nette, les forces armées servant aussi dans une large mesure au «maintien de l'ordre intérieur», à la traque des adversaires réels ou prétendus du régime et au règlement des affaires publiques.

Le président est le commandant en chef de l'armée. Abstraction faite du Ministère de la défense, les commandants de la marine, des forces aériennes et des cinq zones d'opérations militaires lui sont directement subordonnés. La sûreté intérieure, dotée d'un réseau omniprésent de collaborateurs réguliers ou informels qui agissent dans l'ombre, ainsi que les services secrets de l'armée dépendent également du bureau présidentiel, qui contrôle ainsi tout le pays.

La police est numériquement faible, peu qualifiée et pourvue d'une organisation fortement militarisée. Mais comme le taux de criminalité est très bas, elle remplit à peu près ses tâches de police liées à la lutte contre la criminalité ordinaire, à la sécurité routière et à la surveillance de l'ordre public. Elle a fait l'objet en 2003 d'une réorganisation visant à accroître sa loyauté envers le pouvoir. Beaucoup de postes clés ont en effet été attribués à des officiers supérieurs de l'armée, y compris celui de commandant en chef. Autrement dit, la police a été transformée en troupe paramilitaire, rattachée de facto à l'armée.

Les arrestations ayant des mobiles politiques au sens large sont généralement – mais pas seulement – menées par la sûreté intérieure.

L'armée a la compétence de procéder elle-même à des arrestations et de garder en détention notamment les personnes soupçonnées de violation de l'obligation de servir. À cet effet, elle érige à la sortie des villes des barrages routiers pour appréhender les personnes qui se seraient soustraites au recrutement ou auraient quitté la troupe sans en avoir la permission. Dans le même but, l'armée et la police effectuent régulièrement de vastes et brutales razzias, au cours desquels elles encerclent des quartiers de ville ou des villages pour les passer au peigne fin.

Les membres des forces de sécurité se sont rendus coupables de graves violations des droits de l'homme, comme des exécutions extrajudiciaires, la torture ou le passage à tabac de prisonniers, de même que des sévices contre des réfractaires au service militaire ou des déserteurs.

4 Système judiciaire

En théorie, les pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif sont séparés. Dans les faits, l'exécutif continue d'intervenir massivement dans l'activité des tribunaux. Le système judiciaire comprend des **tribunaux civils**, des **tribunaux militaires** et des **tribunaux spéciaux**.

On trouve en Erythrée des tribunaux civils communaux, de district, régionaux et nationaux, ainsi qu'une cour suprême. Cette dernière fait office de cour d'appel. Quant aux tribunaux communaux, ils statuent sur les cas où l'enjeu financier est limité, en s'appuyant sur le droit coutumier local. Le droit de recourir contre leur jugement auprès de l'instance suivante n'est reconnu qu'à titre exceptionnel.

Les **tribunaux civils** manquent de personnel et de moyens matériels. En outre, la jurisprudence souffre de l'absence d'harmonisation entre ses diverses sources juridiques – héritage de l'occupation italienne, britannique et éthiopienne, droit édicté par le nouveau gouvernement à partir de 1991. Les procédures devant les instances supérieures sont beaucoup trop longues, formalisées à l'excès, et beaucoup de décisions rendues ne correspondent pas aux normes internationales de qualité. Les tribunaux civils ne s'occupent d'ailleurs que des cas sans implications «politiques». La notion de procédure politique n'est toutefois pas définie. D'où de fréquentes interventions du pouvoir exécutif. Beaucoup d'interventions contraires au droit sont également dues à des parties faisant jouer leurs liens de camaraderie ou de sang avec les juges, lesquels sont recrutés le plus souvent parmi les anciens combattants de l'EPLF.

Des **tribunaux spéciaux** aux compétences étendues sont en place depuis 1996. Ils sont chargés de poursuivre la corruption et les infractions touchant à la sécurité intérieure de l'Etat. Or les directives en vigueur sont formulées en des termes si vagues qu'en pratique les tribunaux spéciaux peuvent intervenir dans n'importe quelle procédure. Ils ont le caractère de tribunaux militaires secrets. Leurs procédures, à l'instar de celles des tribunaux militaires, sont secrètes et leurs décisions inattaquables, ce qui constitue une violation flagrante des principes constitutionnels. Les accusés ne bénéficient même pas de conseils juridiques.

La **justice militaire** s'occupe des procédures disciplinaires mais aussi de cas de tentative de soustraction à l'obligation de servir, des désertions ou des infractions ordinaires commises dans le cadre militaire.

L'Etat et ses services responsables de la sécurité (police, sécurité intérieure, armée) interviennent très souvent de manière **extrajudiciaire** contre les **ennemis du gouvernement** et les **opposants politiques** – réels ou supposés –, mais aussi contre les **membres de mouvements ou communautés religieux désapprouvés par la politique**. Ils procèdent à de nombreuses arrestations arbitraires, entretien-

ment des prisons secrètes aux commissariats de police, dans les bâtiments secrets de la sécurité intérieure, dans les structures militaires ou encore dans des régions reculées. A de rares exceptions près, les personnes arrêtées de façon extrajudiciaire ne sont déférées ni aux tribunaux ordinaires ni aux tribunaux spéciaux et ne sont donc pas formellement accusées, mais demeurent pour une durée indéterminée dans les prisons secrètes, sans procédure ni jugement. Seuls un petit nombre seront condamnées lors des procédures secrètes menées par les tribunaux spéciaux. Les conditions de détention dans les prisons secrètes de la police, des services de sécurité et de l'armée sont pires et plus brutales encore que dans les prisons normales, elles-mêmes caractérisées par la surpopulation, une alimentation insuffisante et des conditions de vie difficiles, mais non par des mauvais traitements systématiques. Le travail forcé, les coups et la torture systématique sont très répandus, lors des auditions ou à titre de châtement. Le manque de soins médicaux, la mauvaise alimentation et l'absence d'hygiène sont autant de facteurs de maladies parfois fatales, les décès dans les prisons secrètes n'étant pas divulgués. Enfin, il n'est possible ni d'obtenir de conseil juridique, ni de recevoir la visite de proches ou d'amis dans les prisons secrètes.

Dans de rares cas, des personnes arrêtées arbitrairement ont bénéficié, après une détention prolongée, d'une remise en liberté sans explication officielle. Toutefois leur libération était assortie d'une condition stricte, à savoir garder le silence absolu sur leur période de détention, avec la menace d'être immédiatement arrêtées en cas de violation de la règle du silence.

Les citoyens n'ont aucun moyen juridique de se défendre contre l'arbitraire de l'administration ou des organes responsables de la sécurité. Il n'existe ni tribunaux administratifs, ni tribunal constitutionnel chargés de contrôler l'activité étatique.

5 Situation des droits de l'homme

5.1 Situation générale

Depuis sa constitution en mai 1991, le gouvernement érythréen **multiplie les infractions graves contre les droits humains et civiques**. Ces violations ont pris des proportions inquiétantes depuis la crise politique intérieure liée à l'issue catastrophique de la guerre avec l'Ethiopie. **En septembre 2001, l'opposition interne au parti PFDJ et la presse indépendante ont subi une répression brutale**. Tous les meneurs de la fronde au sein du PFDJ ont été arrêtés, à l'exception des quelques personnes qui se trouvaient à l'étranger. Depuis lors, ils subissent des conditions de détention inhumaines dans des prisons secrètes. Après les meneurs de l'opposition interne au parti, la répression s'est étendue aux membres du PFDJ, de l'administration publique ou de l'armée soupçonnés de dissidence, aux journalistes des médias encore indépendants et à de nombreux particuliers. Dans le sillage de ce mouvement lancé en septembre 2001, toujours plus de personnes rattachées au parti, à l'administration, à l'armée et à la société civile ont subi une arrestation arbitraire, sur le simple soupçon de résister au régime, de le critiquer ou d'être «politiquement» peu fiables. Quantité d'autres personnes jugées peu loyales ou trop peu

actives pour la cause du régime ont été freinées, sans licenciement, dans leur carrière au parti, dans l'administration ou à l'armée, et surveillées par la police secrète.

Les prisonniers politiques au sens strict, jugés les plus dangereux par le gouvernement, ont d'abord été détenus sous la surveillance d'une unité spéciale de l'armée dans une **prison secrète proche d'Emtbakala**, près de la petite ville de Dongolo sur la route menant d'Asmara à Massawa. La plupart des 60 détenus étaient soit d'anciens adversaires du président Issayas Afeworki au PFDJ, soit des journalistes indépendants, arrêtés à partir de septembre 2001. Les détenus avaient parfois la possibilité d'accéder, sous bonne garde militaire, aux hôpitaux d'Asmara pour y faire soigner des maladies graves. Or en 2003, les détenus ont été transférés dans un **nouveau pénitencier** situé à **Eiraeiro**, dans une zone éloignée des moyens de communication au nord de Sheeb, la plus proche localité sur le rivage nord de la mer Rouge. A Eiraeiro aussi, la surveillance des prisonniers est confiée à une unité spéciale de l'armée dont les membres sont généralement affectés en permanence à cet endroit, au même titre que le reste du personnel de la prison. Seuls quelques personnes de confiance faisant partie de l'armée ou des services secrets ont accès à cette prison et assurent le ravitaillement.⁷

Selon des témoignages qui n'ont pas été confirmés, la dureté des conditions de détention et le manque de soins médicaux ont causé le décès de certains de ces prisonniers à Emtbakala ou Eiraeiro, notamment d'anciens membres du comité central du PFDJ, à savoir le général Uqbe Abraha (ancien chef d'état-major général / 13.07.2002), Mehamed Sherifo (ex-ministre de l'administration locale et suppléant du président / 06.06.2003), Saleh Kekya (ex-ministre des transports / 09.06.2003) et Aster Fesehaye (présidente de l'Union nationale des femmes érythréennes pour la région d'Anseba / 13.06.2003), le membre du PFDJ Tesfa Giorgis (ex-administrateur de la zone de Tsorona / 14.03.2004) et plusieurs journalistes ou éditeurs de la presse indépendante.⁸ Enfin Fesehaye Yohanes, journaliste bien connu enfermé à Eiraeiro, est mort en 2006.

Dès 1993/1994, le pouvoir a persécuté les **musulmans** soupçonnés de soutien actif ou idéologique aux mouvements d'opposition islamistes, ou simplement d'appartenance à des courants islamistes de la communauté musulmane érythréenne. Ces tracasseries se poursuivent, au mépris des droits humains les plus élémentaires.

Les **témoins de Jéhovah** sont également victimes depuis 1993/94 de répressions massives, en raison de leur refus de participer au référendum sur l'indépendance et de leur refus général de servir. Ils ont été privés des droits civiques élémentaires, leurs pratiques religieuses sont entravées et les objecteurs de conscience, dont beaucoup sont enfermés depuis des années dans des conditions inhumaines, ont été punis bien au-delà des trois ans prévus dans le code pénal militaire.

La suspension, ordonnée en été 2002, de toutes les activités des **communautés religieuses** autres que musulmanes, orthodoxes, catholiques et luthériennes avant leur nouvel enregistrement a abouti de facto à leur interdiction. En effet, la nouvelle

⁷ Des informations détaillées au sujet de cette prison et du sort des détenus figurent dans «The Obscure & Tragic End of the G-15», Awate Team, Aug 31, 2006, 10:02 PST, source: www.awate.com/artman/publish/printer_4577.shtml, téléchargement le 31.08.2006.

⁸ *ibid.*

procédure d'autorisation était assortie de conditions sévères, comme la remise de listes de tous les membres. Plusieurs Eglises ont eu beau se soumettre à ces conditions et remettre les dossiers complets exigés, aucune n'a obtenu jusqu'ici l'enregistrement souhaité.

Les mouvements de **renouveau charismatique** au sein de l'Eglise orthodoxe et de l'Eglise évangélique luthérienne ont à leur tour fait l'objet de pressions croissantes depuis 2003.

Après avoir interdit les activités organisées de ces Eglises ou courants réformistes, l'Etat s'en est pris aux pratiques religieuses individuelles. Suite à la multiplication des arrestations arbitraires, près de 2000 membres de ces communautés religieuses, Eglises ou mouvements réformistes déplaisant au pouvoir ont été incarcérés, généralement dans les prisons secrètes du régime. Ils y subissent souvent la torture et d'autres mauvais traitements, dans des conditions de détention inhumaines, et sont contraints d'abjurer leur foi pour revenir à l'Eglise orthodoxe – soit à la «vraie» foi érythréenne.

La **répression des pratiques religieuses privées** est particulièrement sévère à **l'armée**. De nombreux soldats appartenant aux communautés interdites ont été arrêtés pour possession d'une Bible ou actes de dévotion privée, torturés parfois et enfermés dans des prisons militaires, dans des conditions inhumaines.

La condamnation, par les autorités gouvernementales et militaires, des personnes **se soustrayant à l'obligation de servir** ou **désertant**, n'est pas en soi une violation des droits de l'homme. De tels actes sont poursuivis et réprimés dans tous les Etats où le service militaire est obligatoire. Le régime commet toutefois des violations massives des droits de l'homme en punissant ces personnes. En effet, il recourt à la force de façon disproportionnée pour arrêter les réfractaires ou les déserteurs – barrages routiers, razzias à grande échelle, arrestations massives de suspects sans contrôle approfondi de l'âge et des documents relatifs à l'exemption de service militaire ou à la libération du service militaire actif. Les traitements et peines réservés aux réfractaires ou déserteurs appréhendés – maltraitance et torture, détention dans des conditions inhumaines – constituent également une grave violation des principes fondamentaux et des droits humains. La consigne, en vigueur depuis 2006, de tirer sur les militaires ou les civils tentant de franchir la frontière constitue également une grave violation des droits de l'homme.

Depuis l'été 2005, le régime recourt toujours plus à la **persécution réfléchie contre les familles de réfractaires ou de déserteurs**, au mépris du droit et notamment des droits humains. Les familles concernées subissent des pressions massives et sont même arrêtées pour faire revenir d'exil leurs enfants. Comme les résultats escomptés n'ont pas été obtenus, les familles sont souvent contraintes à payer de lourdes peines financières, pouvant aller jusqu'à 50 000 nakfas. Si elles ne s'exécutent pas, elles restent en prison jusqu'à ce que le montant de l'amende ait été réuni.

Ces mesures ont été prises pour la première fois en été 2005 contre des familles vivant au sud du pays. Elles ont été étendues l'année suivante à d'autres parties du pays, grâce à un «affinement» du recensement étatique des réfractaires et des déserteurs (amélioration du système interne de déclaration, comparaison des fichiers de l'Etat et de ceux des autorités scolaires ou militaires, communications des repré-

sentations érythréennes à l'étranger. Cette campagne a conduit, depuis décembre 2006, à l'arrestation, au centre du pays, de plusieurs centaines de proches de conscrits ou de militaires ayant fui à l'étranger.

5.2 Profils de menace

Dans un contexte de répression systématique exercée contre quiconque, du fait de ses activités ou opinions politiques réelles ou supposées ou de ses convictions religieuses, passe pour un ennemi de l'Etat, les catégories de personnes indiquées ci-après sont particulièrement menacées:

Membres de tous les groupes ou partis de l'opposition en exil.⁹ Ils sont gravement menacés de persécutions systématiques, de détention, de torture voire d'exécution extrajudiciaire. Les activités de l'opposition en exil, qualifiées de «haute trahison» ou de «crime contre la patrie», sont surveillées de près. En cas de retour en Erythrée, les opposants doivent donc s'attendre à de sérieuses persécutions de la part des autorités. Ce risque est indépendant de leur statut ou fonction au sein de l'organisation concernée. En outre, il existe indépendamment du fait qu'à l'heure actuelle, l'opposition en exil ne constitue plus globalement une menace immédiate pour le PFDJ au pouvoir. En effet, la raison tient à l'attitude de base du régime qui réprime impitoyablement toute opposition, aussi minime soit-elle. A cela s'ajoute que les activités de l'opposition en exil affectent les virements effectués par la diaspora érythréenne à l'Etat, cruciaux pour les caisses publiques.¹⁰ Enfin, les actions de protestation publique et les publications imprimées ou électroniques des opposants aboutissent à des comptes rendus toujours plus critiques sur l'Erythrée, en particulier dans les pays arabes et dans le monde occidental, qui embarrassent aujourd'hui le régime malgré l'indifférence affichée officiellement.

Membres et sympathisants – réels ou supposés – des organisations membres de l'*Eritrean Democratic Alliance (EDA)*. Le danger est d'autant plus grand que le gouvernement voit en eux les éléments les plus menaçants de l'opposition. Plusieurs personnes tombées aux mains des services de sûreté en Erythrée, ainsi que les cadres dirigeants de l'*Eritrean Liberation Front-Revolutionary Council (ELF-RC)* enlevés au Soudan en 1992, croupissent depuis plus de dix ans dans des prisons secrètes, sans mise en accusation ni procédure. D'où la crainte justifiée que certains de ces captifs ayant disparu de la circulation depuis si longtemps ne soient déjà morts en prison ou n'aient été victimes d'une exécution extrajudiciaire.

Sympathisants et membres – réels ou supposés – de l'*Eritrean Democratic Party (EDP)*. Comme le parti EDP a été constitué par des dissidents du *People's Front for Democracy and Justice (PFDJ)* et qu'il compte très vraisemblablement encore au sein de ce parti, dans les rangs de l'armée et dans la population en général, des

⁹ Le cas échéant, leurs membres et sympathisants en Erythrée sont aussi concernés. L'OSAR n'a connaissance d'aucun mouvement d'opposition clandestin dont l'action se limiterait au territoire érythréen.

¹⁰ De façon générale, les ressortissants érythréens doivent prouver qu'ils ont versé au gouvernement un impôt équivalent à 2 % de leur revenu pour bénéficier à nouveau, à leur retour, de prestations étatiques comme la délivrance d'un visa de sortie. Les services consulaires à l'étranger dépendent fortement du versement de cet impôt depuis 2006.

partisans secrets voire des cellules secrètes, cette organisation passe aux yeux du pouvoir pour la plus menaçante des organisations en exil.

Personnes critiquant le gouvernement ou le président ou soupçonnées de le faire. Dans le meilleur des cas, ces personnes s'exposent à être licenciées ou freinées dans leur carrière. Il leur est impossible d'obtenir un visa de sortie. Outre une arrestation pour motifs politiques, elles risquent d'être discrètement éliminées.

Les **membres dissidents du gouvernement et des services de l'Etat** et les autres **personnes ayant un long passé de combattants ou de sympathisants de l'Eritrean People's Liberation Front (EPLF)** sont en réel danger. Le risque de persécution est plus sérieux encore en cas de soupçon de soutien aux anciens hauts responsables du PFDJ arrêtés en septembre 2001 ou de désapprobation de leur arrestation.

Les **proches de dissidents arrêtés** sont importunés par l'Etat, mis sous pression, menacés, interrogés et détenus temporairement.

Beaucoup d'**éditeurs et de journalistes de la presse indépendante ou des médias officiels** ont été arrêtés après le 18 septembre 2001. D'autres ont été incarcérés par la suite, tandis que la plupart s'expatriaient pour éviter une arrestation. Depuis la neutralisation de la presse indépendante, les persécutions se sont reportées sur les médias officiels – imprimés ou électroniques (radios, TV).

Objecteurs/trices de conscience et déserteurs/euses – réels ou supposés. L'Etat recourt à la force pour faire respecter l'obligation de servir. Femmes et hommes en âge de servir se voient systématiquement refuser un visa de sortie. Le gouvernement recherche de façon ciblée les réfractaires¹¹ et les objecteurs/trices de conscience, ainsi que les déserteurs/euses en opérant des barrages routiers, des razzias et des perquisitions. Des morts sont régulièrement à déplorer en pareil cas. Quiconque refuse de servir sous les drapeaux pour des raisons religieuses – comme les témoins de Jéhovah – passe pour hostile au gouvernement et subit des peines plus sévères qu'un «simple» réfractaire.

Beaucoup de militaires sont également arrêtés pour infraction réelle ou supposée au code et à la discipline militaires et détenus pour une durée indéterminée, torturés ou contraints aux travaux forcés sans procédure juridique, au motif qu'ils sont réfractaires ou déserteurs. Ils sont fréquemment roués de coups, attachés dans des positions douloureuses et exposés au soleil des heures durant. Les prisonnières risquent d'être violées.

Proches de conscrits ou de militaires ayant fui à l'étranger. Depuis juillet 2005, des centaines de proches de conscrits, de déserteurs ou de civils ayant fui à l'étranger sont arrêtés au sud du pays et condamnés à des amendes salées. S'ils ne parviennent pas à les payer, leur détention se prolonge. Cette pratique a d'ailleurs été étendue au centre du pays à la fin de 2006. Au cas où des réfractaires ou des déserteurs rentreraient au pays de leur propre initiative pour protéger leur famille – ce qu'aucun ne ferait certainement –, ils seraient punis avec toute la rigueur du sys-

¹¹ Cette notion décrit des personnes qui refusent d'accomplir leur service militaire sans motifs idéologiques ou religieux explicites.

tème (arrestation, interrogatoires, mauvais traitements selon toute probabilité, envoi dans un bataillon disciplinaire ou dans une prison secrète, perte d'emploi, tracasseries mesquines, etc.).

Réfugiés refoulés de l'étranger. Le régime érythréen voit dans le simple dépôt d'une demande d'asile à l'étranger une preuve d'hostilité à l'Etat. Par conséquent, les Erythréens refoulés sont arrêtés à leur arrivée et détenus dans des prisons secrètes. Et s'ils font partie des classes d'âge mobilisables (de 18 à 45 ans pour les hommes et de 18 à 27 ans pour les femmes) et se sont soustraits au service militaire, leur peine est encore durcie. Il en va de même pour les rapatriés s'étant enfuis pendant leur service militaire actif. Traités comme des déserteurs, ils subissent des peines exemplaires. **Le HCR s'est donc prononcé dès 2004 contre l'expulsion des requérants déboutés en Erythrée.**¹²

Dirigeants ou membres d'Eglises ou communautés religieuses non enregistrées. Les cas de molestations par les forces de l'ordre sont fréquents, tout comme les arrestations et la séquestration – sans mise en accusation ni procès – dans des conditions misérables, avec maltraitance et torture à la clé. Sont tout particulièrement concernés les **témoins de Jéhovah, mais aussi les membres des Eglises pentecôtistes et d'autres petites communautés évangéliques indépendantes, ainsi que les mouvements réformistes liés à l'Eglise orthodoxe.** Des détenus sont contraints à abjurer leur foi ou à s'abstenir de pratiquer. S'ils refusent de signer une déclaration dans ce sens, leurs proches sont obligés de le faire à leur place. A l'heure actuelle, on estime que plus de 2000 personnes sont en prison en raison de leur foi, dont près d'une douzaine de pasteurs. Les témoins de Jéhovah sont d'autant plus durement punis qu'ils refusent tout service armé. Déchus de leurs droits de citoyenneté, ils ne peuvent prétendre à un emploi public ou se font licencier, et n'ont pas accès aux logements publics. Leurs enfants ont l'interdiction de fréquenter l'école. Eux-mêmes sont privés du droit d'exercer une activité commerciale et n'obtiennent ni carte d'identité, ni passeport ou visa de sortie. Enfin, ils n'ont pas accès aux tickets d'alimentation, ni d'ailleurs aux autres prestations de l'Etat. Les témoins de Jéhovah sont plus durement punis que les adeptes d'autres religions pour objection de conscience et désertion, et subissent de surcroît des discriminations sociales.

Musulmans. A l'ouest du pays notamment, le long de la frontière soudanaise, les musulmans sont souvent soupçonnés de liens ou de sympathies avec l'opposition islamiste opérant depuis le Soudan. D'où des persécutions ciblées et le risque de détention dans des geôles secrètes, sans mise en accusation ni procès. Ainsi des dizaines de jeunes enseignants musulmans en formation, arrêtés en 1994, ont disparu sans laisser de trace. Pour une question d'opportunité, l'Etat érythréen renonce toutefois à appliquer à la lettre l'obligation de servir et à condamner les jeunes femmes musulmanes réfractaires.

Civils éthiopiens et membres de familles mixtes éthiopiennes et érythréennes vivant en Erythrée. Depuis la massive émigration volontaire de la population éthiopienne qui vivait jusque-là en Erythrée et sa déportation à grande échelle organisée

¹² Voir HCR, *Position on return of rejected asylum seekers to Eritrea*, janvier 2004. Dans une publication plus récente abordant la question des personnes à protéger, le HCR n'évoque même plus le retour forcé des requérants déboutés: UNHCR, *Risk Groups and protection-related issues*, janvier 2005.

par l'Etat, de 1998 jusque vers 2002, la communauté éthiopienne demeurée en Erythrée ne fait plus l'objet de persécutions étatiques avérées. Les Ethiopiens d'origine qui, par milliers, avaient accepté la citoyenneté érythréenne après 1991 ont échappé à la déportation. Mais dans des cas d'espèce, il arrive encore que les autorités s'en prennent à eux.

Les **personnes originaires de la région de Tigré (groupe ethnique/région en Ethiopie)** vivant en Erythrée continuent d'être rejetées par une grande partie de la société. Nombre de Tigréens vivent dans une misère noire, ayant perdu leur travail suite à l'effondrement de l'économie érythréenne ou en raison des discriminations sociales subies. Aujourd'hui les membres de cette communauté quittent l'Erythrée pour l'Ethiopie dans le cadre non pas de déportations mais de retours volontaires et de regroupements familiaux effectués sous la surveillance du CICR.

Depuis 1991 parfois, depuis 1998 aussi, un nombre difficile à estimer de ressortissants éthiopiens croupit dans des geôles secrètes. Il s'agit d'une part de militaires éthiopiens condamnés après 1991 lors de procès secrets portant sur des crimes remontant à la guerre de libération, d'autre part de membres d'organisations éthiopiennes en Erythrée arrêtés après mai 1998 suite au soupçon d'espionnage ou d'agissements contre les services de sécurité érythréens.

Membres ou sympathisants d'organisations éthiopiennes en exil. Plusieurs milliers de membres ou sympathisants d'organisations éthiopiennes en exil vivent en Erythrée. Ils y combattent leur gouvernement, avec le soutien actif du gouvernement érythréen. S'ils s'avisent de critiquer leurs chefs ou quittent le mouvement en question, ils risquent d'être enfermés dans les prisons secrètes érythréennes sans procédure judiciaire.

Déserteurs éthiopiens en Erythrée. Un nombre croissant de déserteurs de l'armée éthiopienne, se comptant par milliers aujourd'hui, ont rallié l'Erythrée depuis 1998. Le gouvernement les place d'abord dans des camps spéciaux sous surveillance militaire, auxquels le CICR n'a qu'un accès limité. Ils y subissent de la part des services de sécurité des interrogatoires approfondis et répétés visant à filtrer les espions éthiopiens et à recueillir des informations sur l'armée éthiopienne. Les déserteurs font également l'objet d'une rééducation politique et de fortes pressions pour s'affilier à l'un des mouvements d'opposition éthiopiens agissant depuis l'Erythrée. En règle générale, ils n'obtiennent pas le statut ordinaire de réfugiés et ne peuvent accéder à la vie civile en dehors des camps. Plusieurs ont été arrêtés pour avoir protesté contre leur situation et contre les pratiques des autorités érythréennes à leur égard, et ponctuellement pour avoir refusé d'adhérer à l'un des mouvements d'opposition éthiopiens.

Membres des ethnies Kunama et Afar. Soupçonnés de soutenir des groupes d'opposition armés, ils s'exposent à être détenus sans mise en accusation ni procédure judiciaire, et à être victimes de «disparition». Le risque de répression armée contre la population civile locale a augmenté depuis les attentats commis par les factions armées Kunama et Afar opérant à partir de l'Ethiopie. L'immigration massive de la population des hauts plateaux parlant tigrinya dans les territoires des groupes ethniques Kunama et Afar menace ceux-ci de marginalisation politique, économique et sociale. En particulier, les nouveaux arrivants exproprient de fait les Kunama, les privant de leurs bases existentielles.

Femmes. La violence à l'égard des femmes reste un problème social aigu. Le harcèlement sexuel est très fréquent à l'armée, avec parfois des viols. La violence au sein des couples est elle aussi monnaie courante. Quant aux mutilations génitales féminines (MGF), elles restent pratiquées dans tous les groupes ou couches de la population. 85 % de la population féminine serait touchée. La forme la plus grave d'excision (infibulation, de type III) apparaît parmi des groupes locaux du plateau. Les MGF ont beau ne pas être interdites par la loi, le gouvernement déploie beaucoup d'efforts pédagogiques pour endiguer cette pratique.

Du fait de la militarisation de la société – et donc du nombre croissant de jeunes gens astreints à l'armée et à des travaux civils – et de la présence des soldats de la paix de l'ONU, la prostitution s'est répandue et concerne un nombre croissant de jeunes femmes.

Même si le combat contre les mutilations génitales, contre la maltraitance au sein du couple et de la famille, ainsi que contre la prostitution est publiquement débattu et bénéficie du soutien de la seule association féminine autorisée, qui dépend du PFDJ, ainsi que du gouvernement érythréen, les abus commis dans le cadre du service national demeurent tabous.

Homosexuels Les pratiques homosexuelles sont illégales et, à ce titre, elles sont poursuivies et réprimées. A l'armée, les homosexuels encourent des peines très dures. Plus généralement, les personnes homosexuelles sont exposées à des discriminations sociales. Des ressortissants étrangers ont également été chassés du pays en raison de leur orientation sexuelle.

6 Situation socio-économique

L'Erythrée est en proie à une profonde crise économique. Le conflit avec l'Ethiopie l'a privée de son principal partenaire commercial. Ses importations sont aujourd'hui 20 fois supérieures à ses exportations. Les transferts d'argent de la diaspora diminuent. Seule une gestion stricte des devises, des restrictions étatiques en matière d'importations et l'afflux de fonds de l'aide d'urgence internationale ainsi que de la coopération au développement, pour un montant supérieur à 300 millions de US dollars en 2004, ont permis d'éviter une situation d'insolvabilité internationale. Comme les revenus de l'Etat stagnent, les coûts énormes de l'armée, liés à une mobilisation militaire massive, ont entraîné un endettement croissant du pays, qui atteint désormais le double du PIB. D'où une explosion de la dette extérieure de cet Etat, exempt de dettes à la proclamation de son indépendance en 1993, et aujourd'hui en faillite.

L'explosion des prix du pétrole sur les marchés mondiaux accroît le déficit de la balance commerciale et impose des coupes supplémentaires dans les importations. Au-delà des marchandises de luxe, la situation de pénurie sévère s'étend aux produits de base. Une forte inflation, la stagnation des revenus et l'explosion du chômage diminuent le pouvoir d'achat d'une partie croissante de la population. Toujours plus de personnes dépendent des versements leur parvenant de proches vivant à l'étranger, et la classe moyenne urbaine déjà peu nombreuse s'appauvrit.

L'agriculture se caractérise par une production alimentaire très insuffisante, due aux conditions climatiques défavorables, qui ont provoqué des sécheresses à répétition, ainsi qu'au déclin inexorable de l'économie de subsistance, en dépit des efforts publics. Comme faute de devises l'Etat ne parvient pas à pallier ce manque par des achats sur les marchés mondiaux, l'Erythrée dépend de l'aide alimentaire internationale.

Encouragé par la récolte relativement abondante de 2004, le gouvernement a introduit unilatéralement en 2005 une politique de monétarisation de l'aide alimentaire, exigeant son dédouanement. D'où des conflits avec les donateurs de l'aide alimentaire (Programme alimentaire mondial, Union européenne) et de graves problèmes d'approvisionnement. La monétarisation opérée et la limitation stricte, décidée simultanément par le gouvernement, du nombre d'ayants droit à la remise gratuite de l'aide alimentaire étaient censées combattre le syndrome de dépendance au sein de la population. Elles ont entraîné de fait une grave détérioration du degré d'approvisionnement alimentaire – et donc de la nutrition – pour une part croissante de la population.

Grâce aux abondantes récoltes obtenues par la suite et à la hausse des importations alimentaires en provenance du Soudan, dans le cadre d'un commerce frontalier semi-illégal visant à ne pas entamer les réserves de devises du pays, le gouvernement a pu stabiliser depuis lors sa situation alimentaire, voire même l'améliorer légèrement.

L'Erythrée a beau se réclamer de l'économie de marché et encourager le secteur privé, elle reste de fait une économie dirigiste et peu transparente. Le pays n'a pas présenté à ce jour de budget d'Etat. Dans tous les secteurs économiques, l'armée et le parti évincent les initiatives privées, et l'Etat renforce sa mainmise sur la vie économique en général. Les relations avec la communauté internationale des donateurs sont caractérisées par l'obsession du contrôle, l'éviction des partenaires à l'élaboration et à la réalisation des programmes, le manque de transparence, l'absence de surveillance indépendante de l'utilisation faite des crédits, et les ruptures de contrat permanentes. L'UE a récemment menacé de suspendre son aide d'urgence, suite à la revente de l'aide alimentaire. Les ONG internationales et les agences bilatérales de coopération au développement, comme USAID, n'ont plus leur mot à dire sur le terrain et doivent se contenter de livrer leur aide.

Malgré certains succès affichés dans les secteurs de la santé et de la formation ou dans le développement de ses infrastructures, l'Erythrée demeure l'un des pays les moins développés et les plus pauvres de la planète. On n'entrevoit d'ailleurs aucune perspective d'amélioration durable de la situation économique.

Les groupes de personnes particulièrement vulnérables comprennent: les personnes âgées sans possibilités de trouver du travail, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes qui ont besoin d'un soutien médical ou social.

La détérioration de la situation économique plonge une part croissante de la population dans une misère noire et dans une dépendance croissante des programmes d'aide du gouvernement. Les familles de petits éleveurs de bétail ou de paysans pratiquant une agriculture vivrière, ainsi que les pauvres des villes, sont particulièrement exposés au risque de carences ou de sous-alimentation, à commencer par les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les éléments les plus fragiles sont

les ménages pauvres tenus par des femmes, ainsi que les familles monoparentales jeunes ou âgées n'obtenant aucun appui de leurs proches.

En revanche, la situation des 75 000 personnes déportées d'Ethiopie s'est sensiblement améliorée, comme celle des 67 000 personnes déplacées internes que le pays comptait encore en 2004. Leurs ménages les plus pauvres courent toutefois les mêmes dangers que ceux de la population en général.

Handicapés et malades psychiques. La guerre d'indépendance et le récent conflit avec l'Ethiopie ont provoqué chez des milliers d'individus de graves traumatismes ou maladies psychiques. Le suivi médical de ces personnes ainsi que leur réadaptation tant sociale que professionnelle demeurent insuffisants. Il en va de même pour les soins proposés aux handicapés civils. Ces personnes ne trouvent en Erythrée ni possibilités de traitement, ni programmes de réadaptation.

Malades. Malgré tous les efforts du gouvernement, des pans entiers du territoire restent dépourvus de desserte médicale de base. Les traitements spécialisés et les médicaments contre les maladies graves ne sont disponibles, le cas échéant, qu'à Asmara – et encore leur coût élevé ou leur rationnement posent de sérieux problèmes. Il n'existe ni réseau de prise en charge des diabétiques, ni possibilité de dialyse dans tout le pays.

VIH/SIDA. Malgré les programmes étatiques visant à combattre la pandémie de VIH/SIDA, le nombre de personnes séropositives ou malades du sida a fortement augmenté, depuis 1998 surtout, en raison du nombre élevé de jeunes gens astreints au service armé ou civil. Les soins médicaux dispensés aux sidéens laissent à désirer, les médicaments permettant une thérapie antirétrovirale avantageuse sinon gratuite ne sont disponibles qu'en quantités limitées et, en raison du manque de devises et du faible pouvoir d'achat, le marché libre ne permet pas de couvrir les besoins de la population.

7 Retour

Programme de rapatriement. Il n'existe pas à l'heure actuelle de programme d'aide au retour de l'Office fédéral des migrations. Aucun des autres pays d'accueil européens n'a d'ailleurs élaboré officiellement un tel programme.

8 Requérants d'asile en Suisse / Pratique des autorités

8.1 Statistiques

En 2006, 1196 ressortissants d'Erythrée ont déposé une demande d'asile en Suisse. A la fin de l'année, 1356 personnes au total relevant du domaine de l'asile se trouvaient en Suisse, dont 248 au bénéfice d'une admission provisoire.

Les demandes de 553 personnes ont été traitées en 2006 de la façon suivante: l'asile a été octroyé à 398 personnes, 55 décisions négatives et 8 décisions de non-entrée en matière ont été rendues, et l'on a procédé à 0 retrait et 92 radiations. Les dossiers en suspens sont au nombre de 922 en première instance et 87 en deuxième instance.

8.2 Jurisprudence

La Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA, dissoute lors de la création du Tribunal administratif fédéral, TAF) a rendu ces dernières années trois décisions de principe concernant des requérants d'asile érythréens:

JICRA 2006/3: Extraits de la décision de la CRA du 20 décembre 2006, L.H., Erythrée: Art. 3 LAsi; déserteurs et réfractaires érythréens; «malus absolu».

1. En Erythrée, la peine sanctionnant le refus de servir ou la désertion est démesurément sévère ; elle doit être rangée parmi les sanctions motivées par des raisons d'ordre politique («malus absolu»). Les personnes nourrissant une crainte fondée d'être exposées à une telle peine doivent être reconnues comme réfugiées.

2. La crainte d'une sanction pénale pour refus de servir ou pour désertion est fondée lorsque le requérant est concrètement entré en contact avec les autorités militaires. Un tel contact est généralement présumé lorsque la désertion s'est produite durant un service actif. Par ailleurs, doit être considéré comme décisif tout contact avec les autorités démontrant que le requérant est destiné à être recruté.

JICRA 2005/12: Extraits de la décision de la CRA du 18 mai 2005, A.Y. et R.A., Erythrée et Ethiopie: Art. 3 LAsi, art. 14a al. 4 LSEE; déportation en tant que persécution déterminante pour la qualité de réfugié; pression psychique insupportable; exigibilité de l'exécution du renvoi; mise en danger concrète.

1. Détermination de la nationalité des Erythréens et des Ethiopiens (consid. 5.1.-5.2.).

2. Les déportations des ressortissants érythréens depuis l'Ethiopie entre 1998 et 2002 étaient en soi propres à engendrer une pression psychique insupportable au sens de l'art. 3 LAsi. La qualité de réfugié n'a toutefois pas été reconnue en l'espèce, compte tenu de la double nationalité des recourants (consid. 7).

3. L'exigibilité de l'exécution du renvoi en Erythrée est conditionnée par l'existence de circonstances personnelles favorables (telle la présence sur place d'un solide réseau social ou familial ou d'autres facteurs favorisant la réintégration économique de l'intéressé), permettant de garantir qu'à son retour, la personne concernée, qu'elle soit d'origine citadine ou rurale, ne se retrouvera pas sans ressources, au point de voir sa vie en danger (consid. 10.5.-10.8.).

JICRA 2004/26: Extraits de la décision de la CRA du 26 mai 2004 O.D. et enfants, Erythrée: Art. 14a al. 4 LSEE: exigibilité de l'exécution du renvoi.

Examen de la situation humanitaire en Erythrée, plus spécialement dans la région frontalière érythréo-éthiopienne de Senaf/Dehub très touchée par la guerre. Inexigibilité de l'exécution du renvoi d'enfants en bas âge.

* * *